



## DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

### Date de convocation

11/01/2024

### Date d'affichage

12/01/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..I..I....

et publication du :

22/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### Étaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine

### Procuration(s) :

### Étai(ent) absent(s) :

### Étai(ent) excusé(s) :

M. BERTOLUTTI Didier, Mme ENGRAND Emeline, Mme GUENET Monique, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PAILLIOT Sandrine

### **2024-009 : ATTRIBUTION DE CHÈQUE CADEAU LA POINTE POUR LES RÉCIPIENDAIRES DU BREVET DES COLLÈGES, DU BACCALAURÉAT ET DU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AU LYCÉE VAUBAN POUR LA PROMOTION 2023.**

Monsieur le Maire propose de remettre aux récipiendaires du Brevet des Collèges, du Baccalauréat et du Brevet de Technicien supérieur au Lycée VAUBAN pour la promotion 2023 un chèque cadeau la Pointe d'une valeur de 30 € lors de la cérémonie des Voeux du Maire.

Le Conseil Municipal,

Valide la proposition de Monsieur le Maire et le charge de la commande des chèques cadeaux La Pointe d'une valeur de 30 € par récipiendaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FROMELLENES

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Mairie de Fromelles

18 Rue des écoles 08600 FROMELLENES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr